YERRES

Publication le 04/11/2026

Relations publiques
N° tél. : 01.69.49.76.15
N/Réf. : NDA/YL/EB

DECISION N° 2026/283

OBJET : Contrat d'engagement pour la prestation déambulatoire du marché de noël conclu avec la société SESAME SPECTACLES

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2026/03/007 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 22 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que la Commune organise un marché de noël du mercredi 9 au dimanche 27 décembre 2026.

CONSIDERANT que la prestation proposée par la société « SESAME SPECTACLES» correspond à l'intérêt de la Commune,

D E C I D E

DE SIGNER le contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle, conclu avec la société « SESAME SPECTACLES », sise 50 rue de Marsinval – 78540 VERNOUILLET, représentée par Monsieur Idriss AMAZOUZ.

DIT que la prestation s'élève à 2132, 70 € HT soit 2250 € TTC.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune,

Fait à Yerres,
Le Maire,
Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Le 4 novembre 2026
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Reçu en préfecture
le 04/11/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261104-lmc112408H1-AR